



CB

DECISION N° 011

« AUTRES CONTRATS »

MAINTENANCE LOGICIELS
INFO MAIRIE ET INFO COURRIER N° 39/2026
CONTRAT JMBSOFT

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etant donné le droit d'usage donné aux services communaux par la Société JMBSOFT pour les logiciels Info Mairie et Info Courrier,

Vu la nécessité de recourir à un contrat de maintenance pour lesdits logiciels à compter du 1^{er} avril 2026,

Le Maire,

D E C I D E

- de signer auprès de la société JMBSOFT, domiciliée 2 impasse des Lilas 57480 HUNTING, un contrat de maintenance des logiciels INFO MAIRIE et INFO COURRIER pour une période de 3 ans allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029, et d'un montant total annuel de 600 € HT soit 720 € TTC.

La dépense sera prélevée au compte 65811 du budget communal.

Pompey, le 16 avril 2026



Le Maire,

Laurent TROGRILIC

